

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLA
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WLS. VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE, RAMALHO

EXCUSES : Mme ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DARSAUT

21 - 122 - ÉTAT SPÉCIAL DE SAINTE-SUZANNE - DÉCISION MODIFICATIVE 1

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires concernant l'état spécial de Sainte-Suzanne :

- **Dépenses de fonctionnement** : des réajustements liés aux tarifs de l'énergie et à des dépenses d'entretien :

FONCTION	CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
212 Écoles	011	60612	Électricité et gaz	1 000,00 €
251 Cantines	011	60612	Électricité et gaz	2 000,00 €
411 Salles de sport	011	60612	Électricité et gaz	1 000,00 €
411 Salle de sport	011	615221	Entretien bâtiments	2 000,00 €
412 Stades	011	60611	Eau assainissement	1 500,00 €
			TOTAL	7 500,00 €

- **Recettes de fonctionnement** : le réajustement est financé par l'augmentation de la subvention de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et par une recette de remboursement de sinistre :

FONCTION	CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
01 Opérations non ventilables	74	748721	Dotation gestion locale	5 500,00 €
411 Salles de sport	77	7788	Produits exceptionnels	2 000,00 €
			TOTAL	7 500,00 €

- Dépenses d'investissements : réajustements sans incidence sur l'équilibre global du budget avec des mouvements de crédits pour les travaux de démolition du préfabriqué :

FONCTION	CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
020 Bâtiments divers	21	2128	Aménagement terrains	20 000,00 €
831 Aménagement rivières	21	2138	Autres constructions	-20 000,00 €
			TOTAL	0,00 €

Après l'avis favorable du Conseil consultatif de Sainte-Suzanne, qui s'est réuni le 3 novembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour – 7 abstentions (Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE), approuve la décision modificative n°1 de l'état spécial de Sainte-Suzanne.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 novembre 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour cople conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le 16 NOV. 2021

